



## **9ème RALLYE VHC de la Matheysine 17 et 18 Mai 2019 REGLEMENT PARTICULIER**

**PROGRAMME – HORAIRES – REGLEMENT – ENGAGEMENTS – VERIFICATIONS – OFFICIELS  
– ASSURANCES – EPREUVES SPECIALES – RECLAMATION - APPEL**  
Identique au 38<sup>ème</sup> Rallye Régional de la Matheysine.

Le 9<sup>ème</sup> Rallye VHC de la Matheysine compte pour le Championnat des Rallye VHC de la Ligue Rhône Alpes ainsi que pour la coupe de France des Rallye (coeff1).  
La clôture des engagements : 4 Mai 2020 à minuit  
Les VHC partiront devant les voitures modernes.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile DAUPHINOISE organise le 9<sup>em</sup> Rallye VHC de la Matheysine en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le 21 JANVIER 2020 sous le numéro R 6 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 56 en date du 21/01/2020

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaire technique : **Loys Borderon licence n°183288**

#### **1.3P. REGLEMENTATION TECHNIQUE**

La réglementation technique de base est contenue dans l'Annexe K et J du Code Sportif de la FIA.

Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation sécurité, publicité), particulières aux Véhicules Historique de Compétions, sont également disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org)  
Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition). En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH inter/PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH inter/PTHN qui doit obligatoirement être signée par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué. Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA.

Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une épreuve, pourra contacter le service technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette épreuve en Catégorie Classic.

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire. La voiture est admise en catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

L'utilisation de phares et rampes de phares, à LED ou à XENON est interdit.



## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC

### 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye de la Matheysine** doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement est disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **lundi 20 Avril 2019** et au plus tard le **Lundi 4 MAI 202** (cachet de la poste faisant foi).

*Attention* : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- \* avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- \* sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

## ARTICLE 4. VOITURE AUTORISEES

**4.1P.** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, jusqu'à 1976 inclus I, IR, et J1 et J2 titulaires d'un passeport technique historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1977 à 1981)



## ARTICLE 5. ASSISTANCE – PUBLICITE – RECONNAISSANCES –

Conforme au règlement particulier du Rallye Moderne.

### IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

**38ème Rallye de La Matheysine**

**9ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition**

**1ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive**

**1ème Rallye de La Matheysine de Loisir Prestige Régularité Sportive**

**1ème Rallye de La Matheysine de Loisir Tourisme Régularité Sportive**

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

## ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE LA COURSE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallyes VHC

## ARTICLE 10P – PRIX

**Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés.**

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.

**La remise des prix se déroulera le Samedi 16 Mai 2020, au pied du podium, à l'arrivée des concurrents.**

Un pot sera offert après la remise des prix par l'Ecurie Obiou